

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 21
- votants par procuration 6
- absents 2
- total des votants 27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 30 septembre 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, M. Teddy LECLERC, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Yann BEUX est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.93/09.19

Objet : Budget Ville 2019
Versement d'une subvention
Association TRIALOGUE

Délibération n°: D.93/09.19

**Objet : Budget Ville 2019
Versement d'une subvention
Association TRIALOGUE**

Monsieur PICAUVET indique que dans le cadre de la politique qu'elle mène en faveur des associations, la Ville de Lillebonne leur attribue chaque année des subventions afin de les aider à faire face à leurs dépenses de fonctionnement et leur permettre de développer diverses activités et actions.

C'est ainsi que les associations souhaitant obtenir une subvention municipale, au titre de l'année 2019, avaient l'obligation de transmettre un dossier de demande avant le 09 novembre 2018.

Compte tenu de la réception tardive du dossier de l'association TRIALOGUE, parvenu en Mairie le 10 décembre 2018, celui-ci n'a pu être étudié.

Aujourd'hui, cette association, qui assure à Lillebonne des permanences de médiation familiale, sollicite la Ville afin de pouvoir, à titre exceptionnel, percevoir sa subvention 2019, afin de faire face à ses dépenses.

Aussi au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1611-4 et L2121-29,

Vu le dossier fourni par l'association TRIALOGUE dans le cadre de sa demande de subvention pour l'année 2019,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne d'accompagner l'association TRIALOGUE par un soutien financier, au regard des actions de médiation familiale qu'elle mène sur le territoire communal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 1 050 euros à l'association TRIALOGUE au titre de l'année 2019.

La somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville (nature 6574).

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,

